



## Déclaration de "Client en compte"

Mai 2008

Chère Cliente, Cher Client,

L'Union Européenne a introduit, par l'amendement (CE) 831/2006, une modification au règlement existant (CE) 2320/2002 pour améliorer la sûreté dans le domaine du fret aérien. Cette réglementation vous permet de vous enregistrer auprès des transporteurs de fret aérien et agents habilités sous le statut de "client en compte".

FedEx, en qualité de transporteur aérien et agent habilité, doit se conformer en tous points à cette réglementation. Aussi, nous vous demandons de faire compléter et signer la déclaration jointe par une personne de l'entreprise dûment habilitée ou par votre responsable de la sûreté aérienne, vous obtiendrez ainsi le statut de "client en compte".

Vous trouverez ci-joint les instructions nationales approuvées par l'Office Fédéral de l'Aviation Civile Suisse expliquant en détails les exigences de sécurité. Nous vous remercions de communiquer ces informations à toute personne de votre entreprise susceptible d'être concernée par cette nouvelle réglementation européenne. Veuillez noter que vous devez également désigner une personne au sein de votre société qui sera responsable de l'application et du contrôle de ces instructions.

Le fait d'être enregistré comme "client en compte" permettra à vos envois transportés par avion cargo d'être traités avec plus d'efficacité lors d'inspections. Si vous ne retournez pas ce formulaire, cela pourrait entraîner des retards de livraison.

Nous vous prions de bien vouloir compléter et retourner le formulaire ci-joint **par télécopie** au **061 325 14 56** ou **par e-mail** à l'adresse **acsch@fedex.com** le plus rapidement possible.

**A réception de votre déclaration signée, nous vous attribuerons le statut de "client en compte".**

Notre Service Clientèle reste à votre disposition pour plus d'information au 0800 123 800.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Scheibel".

André Scheibel  
District Sales Manager  
Switzerland